

LA CR IX

DE SAINT-GILLES

N° 172 - Mai 2018

« Vous tous, marchez sous la croix et criez : "Toulouse"
C'est pour la croix que nous avons tout laissé,
pour que Toulouse soit toujours protégée du Ciel »

Raymond de Saint-Gilles

“Blow, blow, thou winter wind...”

Tous les parents savent l'importance d'apprendre à un enfant à dire merci : plus qu'une simple politesse, il s'agit d'infuser à l'enfant la conscience de sa dépendance et la reconnaissance du bien. L'homme doit reconnaître ce qu'il ne tient pas de lui-même mais qu'il doit à un autre, parce que c'est voir la réalité en face.

Ainsi, l'homme qui croit tenir de lui ce qu'il tient d'autrui est dans l'erreur, souvent par orgueil, et toujours dans le ridicule.

La gratitude est donc cette disposition de l'âme qui reconnaît qu'un bienfait lui est donné. Dans la gratitude, on trouve une double reconnaissance : celle du bienfaiteur et celle du bienfait.

La gratitude se trouve au cœur de nos rapports avec Dieu, sous le nom d'« action de grâces ». Le catéchisme nous enseigne les quatre fins de la prière : « adorer, remercier, implorer le pardon et demander les grâces ». Dieu veut et doit être remercié, parce que le remercier, c'est reconnaître qu'Il est la source de tout bien, et que les choses qu'Il nous procure sont des biens.

Dans ce même ordre, la piété chrétienne nous invite à prendre le temps de « faire son action de grâces » après la communion et la messe. Il s'agit de prendre le temps de remercier Dieu pour un si grand bienfait reçu : le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ. De même, nous « rendons les grâces » après nos repas.

Le chrétien est forcément une âme de gratitude et cette disposition se traduit dans ses rapports avec les autres. Lorsqu'il reçoit un bienfait, il est conscient du bienfait et de la main qui le donne. Il ne saurait les oublier ou les mépriser et voit dans le geste humain un instrument de la bienfaisance divine, car Dieu donne ses bienfaits par les hommes. Dire merci à autrui, c'est déjà, pour un catholique, commencer à remercier Dieu qui utilise les hommes.

Par conséquent, l'ingratitude est un obstacle à l'union à Dieu puisqu'elle est un refus de voir la réalité de la bienfaisance divine qui se réalise parfois selon des modalités qui peuvent nous surprendre ou

même nous déplaire. Celui qui ne dit merci que lorsqu'il décide que le bienfaiteur ou le bienfait le méritent, ne dit pas merci, il ne fait que dire son moi.

L'ingratitude est terrible. Envers Dieu, elle se manifeste dans le péché qui est la suprême ingratitude de l'homme, parce que l'homme, quand il pêche, utilise sa vie, ses forces, ses capacités, - toutes choses données par Dieu - pour désobéir à Dieu.

Cette ingratitude du péché ressemble à l'ingratitude filiale de l'enfant qui méprise ou rejette ceux qui lui ont tout donné et qui sont à l'origine de sa vie. Le roi Lear, célèbre personnage de Shakespeare, a des accents pathétiques à ce sujet : « How sharper than a serpent's tooth it is / To have a thankless child » (acte I, scène 4) ou « Filial ingratitude ! Is it not as this mouth should tear this hand / For lifting food to 't ? » (acte III, scène 4), lorsqu'il compare l'ingratitude filiale à une morsure de serpent ou à la bouche de l'enfant qui mord la main qui le nourrit.

La douleur de l'ingratitude est si bien exprimée dans ce passage très connu de *As You like it* (acte II, scène 7) : « Blow, blow, thou winter wind, / Thou art not so unkind / As man's ingratitude. » (Souffle, souffle, vent d'hiver : tu n'es pas si cruel que l'ingratitude de l'homme).

À Paray-le-Monial, lorsque Notre-Seigneur apparaît à sainte Marguerite-Marie, il présente son Sacré Cœur, en disant : « Voici ce Cœur qui a tant aimé les hommes [...] et pour reconnaissance, je ne reçois de la plupart que des ingrattitudes. »

Enfin, cette ingratitude ne prend-elle souvent le masque de la critique ? De la critique systématique des limites, des défauts (souvent simplement apparents), ou même des faiblesses de ceux qui, objectivement, nous font du bien et nous donnent ce que personne d'autre ne saurait nous donner ? C'est facile, mais, ce faisant, on montre qu'on mériterait vraiment de ne rien recevoir. Musset n'a pas tort lorsqu'il constate que « le bien a pour tombeau l'ingratitude des hommes. »

Abbé Joël Malassagne

LE TIERS ORDRE DE ST PIE X, UN GRAND MOYEN DE SANCTIFICATION

Cette année quatre tertiaires ont fait leur entrée dans le Tiers Ordre de st Pie X à Toulouse : madame Marie Janik, monsieur Philippe Sallabert, Monsieur et madame Sébastien et Isabelle Lebourg. L'occasion pour nous de vous parler du Tiers-Ordre de st Pie X, d'autant plus que votre prieuré en est le siège national.

Bien connue de tous, pour l'œuvre de ses séminaires, de ses prieurés et de ses écoles, la Fraternité Saint-Pie X l'est moins quant à la composition de ses différentes familles et spécialement quant à l'œuvre du Tiers-Ordre. Nos statuts prévoient en effet que la « *Fraternité accueille (...) des agrégés, prêtres ou laïcs qui désirent collaborer à son but ainsi que des religieuses affiliées* ». Du reste, moins d'un an après la création de la Fraternité, arrivent les premières demandes de laïcs désirant partager plus pleinement la vie de la Fraternité. Dès 1973, Mgr Lefebvre écrit : « *Un Tiers-Ordre de laïcs serait utile, pour des tâches de ce genre.* » Mais le but spirituel reste prioritaire : vivre de « *notre spiritualité du saint sacrifice de la messe et d'immolation ; pénétrer toujours davantage dans ce grand mystère de notre foi, trésor du Cœur de Jésus, source de tout amour vrai et inaltérable.* » Le 20 novembre 1980, Mgr Lefebvre proposait aux membres du Conseil Général, réunis à Rickenbach, « *les règles pour le Tiers-Ordre de Saint-Pie X* » et en demandait l'examen. Sa décision de faire connaître l'existence de ce Tiers-Ordre et les règles qui le régissent était prise le 29 janvier 1981 à son retour du Mexique - lors de la réunion du Conseil Général - en la fête de Saint François de Sales.

Mais qu'est-ce qu'un Tiers-Ordre ? Si nous voulons répondre à la question qu'est-ce qu'un Tiers-Ordre, on doit répondre avec saint Pie X : « *Le Tiers-Ordre a été institué pour amener les Tertiaires à suivre, dans leur vie quotidienne, les préceptes de la perfection évangélique, pour offrir à l'imitation des autres l'exemple d'une vie chrétienne* ».

Le Tiers-Ordre donne un CADRE à la vie chrétienne Le Tiers-Ordre de st Pie X par un programme de vie simple (la règle ou règlement) favorise le développement de notre vie chrétienne, en donnant des appuis stables sur lesquels nous pouvons construire l'œuvre de notre sanctification : **la messe quotidienne ou 1/4**

*d'heure d'oraison, la prière du matin et du soir, le chapelet chaque jour, la confession tous les 15 jours, servir Dieu en servant le prochain : la famille, la société... Les jeûnes des quatre temps et des vigiles, rappellent l'esprit de pénitence nécessaire à tout chrétien ; vie d'oraison, communion, retraites, enracinent davantage les volontés et permettent de mieux prendre conscience de la perfection à laquelle attire la consécration. Mais le Tiers-Ordre de st Pie X fait plus : il ne se contente pas d'indiquer un code plus ou moins général de vie chrétienne, Mgr Lefebvre indique précisément comment se conduire en bon chrétien aujourd'hui dans la **crise de l'Église** et celle de la société, en fonction de nos devoirs d'état. « *Esprit de vigilance à l'égard de tout ce qui peut corrompre la Foi* » : *abstention de la télévision, respect des lois du mariage, choix des écoles « vraiment éducatrices et traditionnelles, prudence dans les loisirs et les lieux de vacances, susciter et défendre le règne social de Notre-Seigneur Jésus-Christ dans la société, combattre le libéralisme et le modernisme, fléaux des temps modernes* ».*

Le Tiers-Ordre élève la vie quotidienne dans le monde à l'ÉTAT RELIGIEUX. Les tertiaires quoique vivant dans le monde ont toujours été dans la pensée de l'Église assimilés aux religieux. Le Tertiaire fait donc la même donation que le religieux, il donne sa volonté. Le Tiers-Ordre est donc un Ordre religieux, véritable et proprement dit qui tout en consacrant le fidèle dans le plus grand état de perfection qui existe, lui laisse sa vocation familiale et sociale dans le monde où le Seigneur veut le voir persévérer. Comme le religieux, le tertiaire, consacré à Dieu est placé dans un état stable de charité parfaite « *pour convertir toutes ses actions et tous ses actes de vertu en autant d'actes de charité.* Chaque acte quotidien a donc cette valeur inouïe d'être consacré à Dieu - donc fait par amour pour Dieu comme les religieux dont les tâches les plus humbles sont transfigurées par l'héroïque donation de leur profession perpétuelle.

Cet acte qui engage toute la vie se prépare avec soin et Mgr Lefebvre prévoit un **postulat d'un an** au cours duquel le futur tertiaire s'exerce à pratiquer les règles qui actualiseront sa consécration à Dieu. Bienvenue donc aux nouveaux tertiaires. Il suffit d'une demande écrite auprès de vos prêtres. Nous vous attendons ...

ÉPHÉMÉRIDES DE MAI 2018

MOIS CONSACRÉ À LA TRÈS SAINTE VIERGE MARIE

| | Notre-Dame du Férétra TOULOUSE | Prieuré St Dominique GRAGNAGUE | École St Jean Bosco TOULOUSE | Cours Notre-Dame de l'Assomption MONTAUBAN |
|--|---|--------------------------------------|--|--|
| mardi 1^{er} mai Saint Joseph Artisan, époux de la Très Sainte Vierge Marie | 17h30 : confessions 18h30 : messe basse | | 10h30 : messe chantée | 8h00 : messe basse |
| mercredi 2 mai St Athanase, évêque et docteur | 17h30 : confessions 18h30 : messe basse | | | 7h15 : messe basse |
| jeudi 3 mai de la férie | 17h30 : confessions 18h30 : messe basse | | | 11h15 : messe basse |
| vendredi 4 mai Ste Monique, veuve <i>1^{er} vendredi du mois</i> | 17h30 : Heure Sainte et confessions 18h30 : messe basse | | 11h10 : messe basse | 7h15 : messe basse |
| samedi 5 mai St Pie V, pape et confesseur <i>1^{er} samedi du mois</i> | 15h00 : permanence du prêtre (abbé Malassagne) 17h00 : chapelet récité devant le T.S. Sacrement 17h30 : messe basse | | | 8h00 : messe basse |
| dimanche 6 mai 5 ^{ème} dimanche après Pâques | 8h00 : messe basse 9h00 : messe 10h30 : grand'messe chantée | | | 9h30 : confessions 10h00 : messe chantée |
| lundi 7 mai St Stanislas, évêque et martyr | 17h30 : confessions 18h30 : messe basse | | | 18h30 : messe basse |
| mardi 8 mai de la férie | 17h30 : confessions 18h30 : messe basse | | | 7h15 : messe basse |
| mercredi 9 mai Vigile de l'Ascension | 17h30 : confessions 18h30 : messe basse | | | 7h15 : messe basse |
| jeudi 10 mai Ascension de Notre Seigneur | 8h00 : messe basse 9h00 : messe 10h30 : grand'messe chantée | | | 9h30 : confessions 10h00 : messe chantée |
| vendredi 11 mai St Philippe et St Jacques le mineur, apôtres | 17h30 : confessions 18h30 : messe basse | | | 7h15 : messe basse |
| samedi 12 mai Sts Nérée, Achille, Domitille (vierge) et Pancrace, martyrs | 15h00 : permanence du prêtre (abbé Fernandez) 18h30 : messe basse | | | 8h00 : messe basse |
| dimanche 13 mai Dimanche dans l'octave de l'Ascension | 8h00 : messe basse 9h00 : messe 10h30 : grand'messe chantée | | | 9h30 : confessions 10h00 : messe chantée |
| lundi 14 mai de la férie | 17h30 : confessions 18h30 : messe basse | | 7h15 : messe basse | 18h30 : messe basse |
| mardi 15 mai St Jean Baptiste de la Salle, confesseur | Pas de messe | | 11h10 : messe basse 19h00 : messe chantée | 7h15 : messe basse |
| mercredi 16 mai St Ubald, évêque et confesseur | 17h30 : confessions 18h30 : messe basse | | | 7h15 : messe basse |
| jeudi 17 mai St Pascal Bayon, confesseur | 17h30 : confessions 18h30 : messe basse | | | 11h15 : messe basse |
| vendredi 18 mai St Venant, martyr | 17h30 : confessions 18h30 : messe basse | | 11h10 : messe basse | 7h15 : messe basse |
| samedi 19 mai Vigile de la Pentecôte | 15h00 : permanence du prêtre (abbé Malassagne) 18h30 : messe basse | | | 8h00 : messe basse |
| dimanche 20 mai Pentecôte | 8h00 : messe basse 9h00 : messe 10h30 : grand'messe chantée | | | 9h30 : confessions 10h00 : messe chantée |

| | | | | |
|--|---|--|------------------------|---|
| lundi 21 mai Lundi de la Pentecôte | 17h30 : confessions 18h30 : messe basse | | | 18h30 : messe basse |
| mardi 22 mai mardi de la Pentecôte | 17h30 : confessions 18h30 : messe basse | | | 7h15 : messe basse |
| mercredi 23 mai Mercredi des Quatre-Temps de Pentecôte | 17h30 : confessions 18h30 : messe basse | | | 7h15 : messe basse |
| jeudi 24 mai jeudi de la Pentecôte | 17h30 : confessions 18h30 : messe basse | | | 11h15 : messe basse |
| vendredi 25 mai Vendredi des Quatre-Temps de Pentecôte | 17h30 : confessions 18h30 : messe basse | | 11h10 : messe basse | 7h15 : messe basse |
| samedi 26 mai Samedi des Quatre-Temps de Pentecôte | 15h00 : permanence du prêtre (abbé Fernandez) 18h30 : messe basse | | | 8h00 : messe basse |
| dimanche 27 mai Fête de la Très Sainte Trinité | 8h00 : messe basse 9h00 : messe 10h30 : grand'messe chantée | | | 9h30 : confessions 10h00 : messe chantée |
| lundi 28 mai St Augustin de Cantorbéry, évêque et confesseur | 17h30 : confessions 18h30 : messe basse | | 7h15 : messe basse | 18h30 : messe basse |
| mardi 29 mai Ste Marie-Madeleine de Pazzi, vierge | 17h30 : confessions 18h30 : messe basse | | 11h10 : messe basse | 7h15 : messe basse |
| mercredi 30 mai de la férie | 17h30 : confessions 18h30 : messe basse | | | 7h15 : messe basse |
| jeudi 31 mai Fête du Très Saint Sacrement (Fête-Dieu) | 17h30 : confessions 18h30 : messe basse | | | 11h15 : messe chantée |
| vendredi 1^{er} juin Ste Angèle Merici, vierge <i>1^{er} vendredi du mois</i> | 17h30 : Heure Sainte et confessions 18h30 : messe basse | | 11h10 : messe basse | 7h15 : messe basse |
| samedi 2 juin De la Sainte Vierge <i>1^{er} samedi du mois</i> | 15h00 : permanence du prêtre (abbé Malassagne) 17h00 : chapelet récité devant le T.S. Sacrement 17h30 : messe basse | | | 8h00 : messe basse |
| dimanche 3 juin 2 ^{ème} dimanche après la Pentecôte Solennité de la Fête-Dieu | 8h00 : messe basse 9h00 : messe 10h30 : grand'messe chantée | | | 9h30 : confessions 10h00 : messe chantée |

ANNONCES

Mardi 1^{er} mai : Journée Portes Ouvertes à l'école St Jean Bosco, avec messe à 10h30, repas commandé sur place ou tiré du sac, et pièce de théâtre à 14h30

Dimanche 13 mai : Communions solennelles à 10h30

19-20 et 21 mai : Pèlerinage de Chartres

Dimanche 3 juin : Premières communions à 10h30, puis procession de la Fête-Dieu dans les rues de Toulouse : départ à 16h00 de la place Saint-Pierre.

Prieuré saint-Dominique
2245 av. des Platanes
31380 GRAGNAGUE
tél. : 05 61 74 27 93

Chapelle N.D. du Férétra
Place saint Roch
31400 TOULOUSE
tél. : 05 61 55 42 88

Cours N.D. de l'Assomption
93, av. Marceau Hamecher
82000 MONTAUBAN
tél. : 05 63 91 27 61

École Saint-Jean-Bosco
14 rue des Artistes
31200 TOULOUSE
tél. : 05 61 57 32 50